



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins dermatologiques

Question au Gouvernement n° 1364

Texte de la question

ACCÈS AUX SOINS DERMATOLOGIQUES

Mme la présidente . La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé . Madame la ministre de la santé, pourquoi est-il si difficile d'obtenir un rendez-vous chez le dermatologue dans notre pays ? Je ne fais que reprendre le titre de nombreux articles de presse et reportages, une question que l'on me pose tous les jours dans ma circonscription.

La France ne compte que quelque 3 000 dermatologues pour près de 68 millions d'habitants. Avec un âge moyen de 60 ans, cette pénurie va encore s'aggraver. Les délais pour obtenir un rendez-vous s'allongent : trois mois en moyenne, hors esthétique. Les renoncements aux soins augmentent et les inégalités territoriales se creusent, obligeant des milliers de Français à parcourir des kilomètres pour trouver un spécialiste.

Les pathologies dermatologiques sont fréquentes, parfois graves, et les diagnostics sont encore beaucoup trop tardifs, notamment pour les cancers cutanés. Pour les maladies de peau visibles, une prise en charge rapide permet d'optimiser l'efficacité du traitement.

À l'approche des élections municipales, toutes les études d'opinion le confirment : la santé est une des préoccupations premières de nos concitoyens.

Face à cette réalité, nous devons renforcer la formation, inciter à l'installation dans les zones sous-dotées en érigeant l'aménagement du territoire en enjeu majeur et améliorer l'articulation entre médecine de ville et hôpital.

Nous devons aussi encourager le déploiement de la télémédecine pour les situations cliniques qui s'y prêtent. En dermatologie, des plateformes de consultation, accessibles notamment en officine, permettent d'assurer un premier niveau d'évaluation et d'orientation des patients.

Enfin, les expérimentations locales l'ont montré : le déploiement des équipes de soins spécialisés en dermatologie constitue une réponse immédiatement mobilisable pour mieux orienter les patients, favoriser un recours pertinent à la télémédecine et réduire les délais pour les cas urgents.

Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour améliorer l'accès aux soins dermatologiques ? Vous engagez-vous à soutenir le déploiement d'équipes de soins spécialisées en dermatologie afin de garantir un accès équitable à l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Nous le savons tous ici, les difficultés d'accès aux soins sont une source d'angoisse majeure pour nos concitoyens. Il est vrai que la densité moyenne des dermatologues a baissé même si, au niveau national, les délais ont plutôt diminué. Ces indicateurs doivent de toute façon être améliorés puisqu'il faut encore attendre environ quarante jours pour obtenir une consultation.

J'en viens à la formation : ces dernières années, notre politique a permis une augmentation du nombre d'étudiants en médecine mais aussi d'internes puisque 102 postes ont été ouverts cette année contre 90 l'an dernier.

Nous avons actionné d'autres leviers. Vous avez eu raison d'évoquer les équipes de soins spécialisés. L'efficacité de ce type d'organisation des spécialistes sur le territoire permet de réduire les délais de rendez-vous. Depuis juin 2024 est prévu un financement de ces équipes par l'assurance maladie, ce qui était demandé depuis longtemps. Certaines équipes ont déjà été déployées et nous essayons de contribuer au développement de ce dispositif.

D'autres mesures ont été prises : dans le cadre des négociations conventionnelles, la consultation dédiée au dépistage du mélanome – un enjeu de santé publique – a été revalorisée au 1er janvier, passant à 60 euros.

Enfin, je l'ai rappelé lors des dernières assises de la télémedecine : au-delà des téléconsultations, il faut massivement développer la téléexpertise, un réel levier d'amélioration de l'accès aux soins puisqu'il permet de mettre en contact un médecin généraliste et des médecins spécialistes, qu'ils exercent en libéral ou dans les centres hospitalo-universitaires.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Colin-Oesterlé](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1364

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 2026